

SNCF VOYAGEURS
9 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU
93200 SAINT DENIS
RCS DE BOBIGNY B 519037584 CODE APE 4810Z

PERIODE DU 01/04/22 AU 30/04/22

CONTRAT DU 02/04/90

PERSONNEL DU CADRE PERMANENT
CCN BRANCHE FERROVIAIRE N°3217 EN COURS DE NEGOCIATION

SERVICE GESTIONNAIRE : GA-Paye PACA

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR :

ESV TGV RA
93 RUE DE LA VILLETTTE
69003 LYON

LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION :
VOYAGEURS LYON 40 B RUE DE LA VILLETTTE
SIRET : 51903758413424
ORGANISME COLLECTEUR :
URSSAF DE LILLE/URSSAF DE MARSEILLE

BULLETIN DE PAIE DU MOIS DE Avril.2022

2D-DOC



389663 36573 8453
1/ 2 32

GAMR 0051012263



M. DEAL PHILIPPE
33 RUE ANTOINE CHAPERON
42300 ROANNE

Votre code DIGIPOSTE : 109266

QUALIFICATION/ NIVEAU/ POSITION/ ECHELON : D 01 15 10

AGENT DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS EQ. 31

TEMPS CONTRACTUEL : 100,00%/151,67 HEURES

PRIME DE TRAVAIL SOUMISE A COTISATION RETRAITE : 472,98

MATRICULE : 6704805G

MAJORATION RESIDENTIELLE : 2 1,00

GRADE : CHEF DE BORD MONITEUR

PRIME DE TRAVAIL : 24 PENIBILITE : P2

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL OU NOMBRE	VALEUR OU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES	
						TAUX (%)	MONTANTS
TRAITEMENT	RAP	01/01/22			12,57		
TRAITEMENT	RAP	01/02/22			12,57		
TRAITEMENT	RAP	01/03/22			12,57		
TRAITEMENT			2102,08	1,000	2102,08		
INDEMNITE DE RÉSIDENCE	RAP	01/01/22			0,13		
INDEMNITE DE RÉSIDENCE	RAP	01/02/22			0,13		
INDEMNITE DE RÉSIDENCE	RAP	01/03/22			0,13		
INDEMNITE DE RÉSIDENCE			22,58	1,000	22,58		
MAJ. FIXE PRIME TRAVAIL PÉNIBILITÉ			25,99	1,000	25,99		
IND MENS CONNAIS. LANGUES ETR.					74,94		
INDEMNITE NEUTRALISATION CSG					23,38		
PRIME DE TRAV ACCOMPAGNT TRAINS	RAP	01/01/22	-21,00	13,360	-280,56		
PRIME DE TRAV ACCOMPAGNT TRAINS	RAP	01/01/22	21,00	14,320	300,72		
PRIME DE TRAV ACCOMPAGNT TRAINS	EV	01/02/22	19,00	14,320	272,08		
PRIME DE TRAV ACTIV CIALE TRAINS	EV	01/02/22	133,00	0,702	93,37		
PRIME TRAV ACTIV CIALE RENFORCEE S1	EV	01/02/22	9,50	4,270	40,57		
PRIME TRAV ACTIV CIALE RENFORCEE S2	EV	01/02/22	9,50	6,340	60,23		
LA PRIME	RAP	01/03/22			50,00		
SALAIRE BRUT MENSUEL					2823,48		
SANTÉ							
CPR Prévoyance			2823,48	0,150	-4,24	9,600	-271,05
Prévoyance patronale			2823,48			4,770	-134,68
CPR Prévoyance			2823,48			6,000	169,41
ACCIDENT TRAVAIL-MAL PROFESSIONNELLE							
Cotisation Sécurité Sociale			2823,48			0,080	-2,26
Cotisation SNCF			2823,48			2,050	-57,88
RETRAITE							
CPR Retraite			2665,54	9,870	-263,09	37,400	-996,91
FAMILLE							
ASSURANCE CHOMAGE			2823,48			3,450	-97,41
Chômage			2823,48			0,150	-4,24
CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR							
Activ.Sociales - Fonctionnement CSE			2823,48			1,941	-54,80
Autres contributions employeur			2823,48			6,816	-192,44
Autres contributions employeur							-47,00
CSG déductible de l'impôt sur le revenu			2774,07	6,800	-188,64		
CSG-RDS non déductible impôt sur le revenu			2774,07	2,900	-80,45		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS						-536,42	
ALLOCATION MENSUELLE FRAIS SPECIAUX						1,53	-1689,26

SNCF VOYAGEURS
9 RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU
93200 SAINT DENIS
RCS DE BOBIGNY B 519037584 CODE APE 4910Z

PERIODE DU 01/04/22 AU 30/04/22
CONTRAT DU 02/04/90

PERSONNEL DU CADRE PERMANENT
CCN BRANCHE FERROVIAIRE N°3217 EN COURS DE NEGOCIATION

SERVICE GESTIONNAIRE : GA-Paye PACA

ETABLISSEMENT EMPLOYEUR :

ESV TGV RA
93 RUE DE LA VILLETTTE
69003 LYON

LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION :

VOYAGEURS LYON 40 B RUE DE LA VILLETTTE
SIRET : 51903758413424
ORGANISME COLLECTEUR :
URSSAF DE LILLE/URSSAF DE MARSEILLE

BULLETIN DE PAIE DU
MOIS DE Avril, 2022
A CONSERVER SANS LIMITATION DE DUREE

2D-DOC



GAMR 0051012263

M. DEAL PHILIPPE
33 RUE ANTOINE CHAPERON
42300 ROANNE

Votre code DIGIPOSTE : 109266

QUALIFICATION/ NIVEAU/ POSITION/ ECHELON : D 01 15 10

AGENT DU SERVICE COMMERCIAL TRAINS EQ. 31

TEMPS CONTRACTUEL : 100,00%/151,67 HEURES
MATRICULE : 6704805G
GRADE : CHEF DE BORD MONITEUR
PRIME DE TRAVAIL : 24

PRIME DE TRAVAIL SOUMISE A COTISATION RETRAITE : 472,98
MAJORIZATION RESIDENTIELLE : 2 1,00

PENIBILITE : P2

DESIGNATION	TYPE	PERIODE	BASE DE CALCUL OU NOMBRE	VALEUR OU TAUX (%)	GAINS OU RETENUES	CHARGES PATRONALES	
						TAUX (%)	MONTANTS
ORPHELINAT NAT DES CHEMINS DE					-4,38		
Net à payer avant impôt sur le revenu dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie					2284,21		
Impôt sur le revenu prélevé à la source (*) Taux personnalisé/ non personnalisé			2367,51	2,300	0,00	-54,45	
TOTAL DU PAR L'EMPLOYEUR							4512,74

(*)L'administration fiscale reste votre unique interlocuteur pour toute question sur ce thème.

TOTAUX	BRUT	NET IMPOSABLE	NET PAYÉ EN EUROS
MENSUEL	2823,48	2367,51	2229,76 EUR
CUMUL ANNUEL	3557,48	9446,37	

MODE DE PAIEMENT : virement SEPA

A COMPTER DU DERNIER JOUR OUVRÉ DU MOIS

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet www.service-public.fr

PAGE : 2/2

Siret : 30927678000033 Code Naf : 8899B
Urssaf/Msa : 8272171747604

Période : Avril 2022

Matricule : 00168
N° SS : 264044223005192
Nom de naissance : BARLERIN
Iban / Rib : FR76 1450 6000 2406 7253 3300 094
Emploi : Secrétaire chargée d'accueil
Pesée minimale : 337
Point : 359

Madame Sylvie DEAL
33 Rue Antoine Chaperon
42300 ROANNE

Entrée : 03/01/2022

Convention collective : Sociaux et socioculturels (centres) et autres acteurs du lien social (associations)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	75.83	11.1876		848.36	
Absence maladie 130422-200422	- 21.00	11.1877	234.94		
Absence pour événement familial 210422-220422 décès	- 7.00			234.94	
Indemnités complémentaires				848.36	
Salaire brut					
Santé					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Invalidité - Décès				848.36	7.0000 59.39
Complémentaire - Incap. Invalidité - Décès	848.36	0.5500	4.67	848.36	0.8900 7.55
Accidents du travail & mal. professionnelles				848.36	1.2500 10.60
Retraite					
Sécurité Sociale plafonnée	848.36	6.9000	58.54	848.36	8.5500 72.53
Sécurité Sociale déplafonnée	848.36	0.4000	3.39	848.36	1.9000 16.12
Complémentaire Tranche 1	848.36	4.0100	34.02	848.36	6.0100 50.98
Famille				848.36	3.4500 29.27
Assurance chômage				848.36	4.2000 35.63
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					
Développement du paritarisme				848.36	0.2800 2.38
Autres contributions dues par l'employeur					
Autres contributions dues par l'employeur				848.36	4.4160 37.47
Autres contributions dues par l'employeur				6.36	8.0000 0.51
Autres contributions dues par l'employeur				1 031.77	4.2500 43.85
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	839.87	6.8000	57.11		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	839.87	2.9000	24.36		
Exonérations de cotisations employeur					- 231.18
Total des cotisations et contributions			182.09		135.10
Net à payer avant impôt sur le revenu				666.27	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	12.44				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	690.63	- 2.3000	15.88		
Taux personnalisé					
Impôt sur le revenu : cumul PAS annuel	71.49			650.39	
Net payé					

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	54.83		848.36	1 713.89	690.63	135.10	983.46	983.46	297.35
Annuel	320.32		3 818.57	7 571.76	3 108.62	622.53	4 441.10	4 441.10	1 338.41
	Congés N-1	Congés N.	CP sup						
Acquis		8.26	4.00						
Pris									
Solde		8.26	4.00						
Net payé : 650.39 euros									
Paiement le 30/04/2022 par Virement									

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr


Votre contact en direct

0310dile.degaudensi@pole-emploi.net

C31/ID342/HC5P

Mme DEAL SYLVIE
 33 RUE ANTOINE CHAPERON
 42300 ROANNE

Références à rappeler

numéro identifiant 2015831W

ROANNE, le 16 mai 2022

HC5P

RELEVE DE SITUATION DU 29/04/2022 AU 09/05/2022
Situation au 29/04/2022

PERIODE DU 01/04/2022 AU 30/04/2022 (30 jours)						Allocations dues					
Avril 2022	Allocations déjà versées					Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu						
Jours non indemnisés : sécurité sociale						8					
Jours non indemnisés : travail						13					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi						9	418,32	22,05		9,09	387,18
Allocations dues (1)											387,18

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
387,18	0,00	0,00	0,00	387,18	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 9,09 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 2,30 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

APE ROANNE CS 51194 2 RUE DES FOSSES 42308 ROANNE CEDEX

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

ACCES LIBRE DE 8H30 A 12H30 DU LUNDI AU VENDREDI RECEPTION SUR RENDEZ VOUS TOUS LES APRES MIDI SAUF LE JEUDI

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

Références à rappeler

numéro identifiant 2015831W

REGLEMENT DU 03/05/2022

Règlement de 387,18 euros par virement bancaire au nom de MME DEAL SYLVIE
 Domiciliation : FR7614506000240672533300094 AGRIFRPP845

Situation au 09/05/2022

PERIODE DU 01/04/2022 AU 30/04/2022 (30 jours)							Régularisation					
Avril 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Jours non indemnisés : sécurité sociale	8						8					
Jours non indemnisés : travail	13						9					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi	9	418,32	22,05		9,09	387,18	13	604,24	31,85		13,13	559,26
Allocations dues (1)												172,08

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
172,08	0,00	0,00	0,00	172,08	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 4,04 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 2,30 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

REGLEMENT DU 11/05/2022

Règlement de 172,08 euros par virement bancaire au nom de MME DEAL SYLVIE
 Domiciliation : FR7614506000240672533300094 AGRIFRPP845

POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES

Références à rappeler

numéro identifiant 2015831W

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2022

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 05/04/2020 : 643 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 452

Allocation brute d'un montant journalier de 46,48 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 81,55 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.pole-emploi.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).